

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Budget Principal de la CA2B - Fongibilité des crédits - Transfert de crédits n°10

Décision D-2025-316

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2023-131 du 4 juillet 2023 adoptant le passage au référentiel M57 détaillé au 1er janvier 2024 pour les budgets de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais gérés en M14 auparavant ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2023-193 du 7 novembre 2023 relative à la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement déléguant au Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépense réelles de chaque section ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2025-034 du 18 mars 2025 relative au vote du budget ;
- **Vu** l'arrêté du Président A-2021-46 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Claude POUSIN, vice-président, pour traiter des affaires relatives aux finances et budgets ;
- **Considérant** les crédits nécessaires au titre :
  - Des subventions versées aux associations,
  - Du règlement de droits SACD pour les bibliothèques,
  - De dépenses relatives aux combustibles et entretien et réparation des véhicules,
  - De frais de démolition en charges de gestion courante,
  - En investissement, de dépenses supplémentaires sur l'opération Bocapole,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : d'autoriser les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL CA2B			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre - fonction	Article	Libellé	Montant
00102 - 317	21351	Bâtiments publics	32 000,00 €
80190 - 020	2031	Frais d'études	-32 000,00 €
TOTAL			0,00 €

BUDGET PRINCIPAL CA2B				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre - fonction	Article	Libellé	Montant	
65 - 4212	65748	Subventions de fonctionnement - autres organismes de droit privé	5 000,00 €	
65 - 020	65888	Autres charges diverses de gestion courante	-5 000,00 €	
011 - 020	61521	Terrains	-21 500,00 €	
011 - 020	6162	Assurance obligatoire dommage - construction	-1 200,00 €	
65 - 633	65888	Autres charges diverses de gestion courante	21 500,00 €	
65 - 020	65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	1 200,00 €	
011 - 313	6245	Transports collectifs	-200,00 €	
65 - 313	65818	Redevances concession brevet	200,00 €	
011 - 020	6241	Transports de biens	-5 000,00 €	
011 - 020	60621	Combustibles	-4 200,00 €	
011 - 020	61551	Entretien et réparations véhicules	4 000,00 €	
011 - 020	60621	Combustibles	5 200,00 €	
TOTAL			0,00 €	

**ARTICLE 2 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 24/11/2025

**Le Vice-Président,  
Monsieur Claude POUSIN**

**25 NOV. 2025**

Transmis en préfecture le .....

Notifié ou publié le ..... **26 NOV. 2025** .....

Le Président,  
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 -informe que le présent acte peut faire l'objet  
 d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
 à compter de la présente notification/ou publication.

